

Planification agricole

Position et développement de l'agriculture en relation avec les projets ayant des incidences sur le territoire





Le guide «Planification agricole» en bref

- 3 Avant-propos
- 4 A quoi sert ce guide – à qui s’adresse-t-il?
- 5 Justification et contexte
- 9 Contenu et déroulement

Impressum

Editeurs

Office fédéral de l’agriculture (OFAG)
Association suisse pour le développement rural (suissemelio)
Société suisse de géomatique et de gestion du territoire (geosuisse)

Groupe d’accompagnement spécialisé

Myriam Charollais, agridea, Lausanne
Gerhard Schmid, Mörel
Hanspeter Rüedi, Amt für Landwirtschaft
und Geoinformation Kanton Graubünden, Chur
Philippe Sandoz, Service de l’agriculture du canton
de Fribourg, Givisiez
Andreas Schild, OFAG, Berne

Mandataires

Communauté de travail Fritsch-Lüscher-Wernli

Direction générale

Commission des améliorations foncières de suissemelio,
Président Alfred Bollinger, Amt für Landschaft und Natur Kanton Zürich

Graphisme

Scarton+Stingelin, 3097 Liebefeld

Traduction

Anne-Madeleine Sautier, 1462 Yvonand

Relecture

Christoph Ragaz, 3072 Ostermundigen (allemand)
Myriam Charollais, 1006 Lausanne (français)

Impression

OFCL, 3003 Berne

Illustrations

Page 5: Andreas Schild, Hasliberg
Page 8, à gauche: Herbert Mäder, Rehetobel
Page 8, au milieu: Martin Fritsch, Zürich
Page 8, à droite: Albert Lüscher, Vinelz

Diffusion

Office fédéral de l’agriculture OFAG, Développement rural, 3003 Berne

Avant-propos

Sans terres, pas d'agriculture!

Depuis des siècles, l'agriculture utilise et entretient le paysage rural et lui imprime sa marque traditionnelle. Elle occupe une position importante dans l'espace rural du fait de sa portée territoriale et régionale. Elle veille à l'utilisation et à l'entretien durables des ressources naturelles et prend soin du sol, du paysage et de l'environnement. Le facteur de production essentiel permettant d'accomplir ces multiples tâches est ce bien rare et limité: le sol.

De nos jours, l'agriculture est confrontée à de multiples défis. En raison du processus de réforme agropolitique engagé depuis le début des années '90 du siècle dernier, de l'ouverture progressive et de la libéralisation des marchés agricoles, l'agriculture doit augmenter sa capacité concurrentielle, faire preuve d'esprit d'entreprise, utiliser toutes les marges de manœuvre et adapter ses structures. Il en découle aussi de nouvelles revendications et exigences territoriales entraînées, par exemple, par l'adaptation des infrastructures agricoles et la création de conditions d'exploitations rationnelles.

D'autre part, l'espace rural est soumis à la pression de l'urbanisation et au mitage. Le sol, ce bien si rare, est de plus en plus sollicité pour la construction d'habitations, les places de travail, les infrastructures, les activités de loisirs et de tourisme, mais également pour l'aménagement du paysage, la protection de la nature et la compensation écologique. Ainsi, l'agriculture perd toujours plus son outil de production le plus important. Lors de projets de grande envergure ayant des incidences sur le territoire, précisément, les points de vue et les besoins agricoles ne sont souvent pris en considération que très tardivement ou même totalement ignorés. Alors qu'une étude d'impact sur l'environnement est effectuée systématiquement, une «étude d'impact sur l'agriculture», à proprement parler, fait défaut.

Dans ce contexte tendu, le guide «Planification agricole» doit aider à analyser d'une manière systématique et complète une situation agricole donnée, ainsi qu'à définir, en un processus participatif, une stratégie de développement comprenant les objectifs et les mesures à prendre. Il permet d'exprimer de bonne heure les besoins agricoles et assure une démarche coordonnée avec les autres prétentions territoriales.

Lors de projets d'envergure qui ont des incidences sur le territoire, tels que les améliorations intégrales d'envergure, les projets d'infrastructures dans le domaine du trafic, de l'aménagement hydraulique et de l'industrie, ou encore lors de planifications d'ordre supérieur, la Planification agricole permet d'indiquer la meilleure voie vers des solutions «gagnant-gagnant» durables, élaborées en partenariat.

Voici pourquoi nous recommandons vivement ce guide à toutes les personnes en charge de projets et aux décideurs actifs dans le domaine du développement territorial. Nous espérons que ce guide suscitera un vif intérêt et que son utilisation sera couronnée de succès.



Manfred Bötsch
Directeur OFAG



Aurelio Casanova
Président suisse melio



Jürg Kaufmann
Président geosuisse

A quoi sert ce guide – à qui s'adresse-t-il?

Le guide Planification agricole aide à décrire la situation de l'agriculture et à identifier ses besoins de développement, afin de les intégrer dans les planifications et les projets ayant des incidences sur territoire. Il se compose d'une partie générale et d'une partie technique.

Cette brochure représente la partie générale du guide et décrit la Planification agricole de façon concise. Elle s'adresse aux décideurs et aux personnes intéressées du monde politique, de l'administration et d'organisations diverses.

La partie technique, qui comporte une «boîte à outils», s'adresse aux bureaux d'ingénieurs et de planification de même qu'aux services officiels qui doivent mettre en œuvre une Planification agricole. Les étapes menant de l'analyse de la situation jusqu'au concept de mesures et à l'accompagnement sont regroupées au sein de modules, selon leur déroulement logique. Ces modules peuvent être utilisés avec souplesse et adaptés au cas par cas, selon les besoins. Les étapes sont présentées systématiquement; elles sont complétées en annexe par les «outils» correspondants.

Le guide Planification agricole n'est pas un nouvel instrument de planification. Pour préparer les améliorations structurelles d'envergure, on a, depuis toujours, coutume d'effectuer une Planification agricole. Ce qui est nouveau, c'est la démarche méthodologique et systématique. Toutefois, ce guide n'entend pas imposer des contraintes à la Planification agricole mais, au contraire, faire office de stimulant en suggérant des démarches et des moyens permettant de la réaliser à satisfaction.

Justification et contexte

Pourquoi une Planification agricole est-elle opportune?

L'agriculture joue un rôle central pour le territoire

L'agriculture occupe une position centrale dans l'espace rural. Depuis des siècles, elle utilise et entretient le paysage rural et lui confère son empreinte traditionnelle. La préservation des bases de production, ainsi que l'utilisation et l'entretien durables du sol, du paysage et de l'environnement, sont des exigences importantes du développement territorial, qui sont assumées par l'agriculture.

La plupart du temps, les planifications et les projets ayant des incidences sur le territoire ont un effet sur la surface agricole utile et les exploitants agricoles. Ainsi, les zonages de grande envergure, par exemple pour la construction de centres commerciaux ou d'industries, ainsi que les grands projets d'infrastructures, peuvent entraîner des difficultés existentielles pour les exploitations agricoles. Ces difficultés peuvent être résolues, ou au moins atténuées, en inventoriant et en définissant en temps utile les mesures à prendre. Par contre, si l'on ne prend pas les mesures nécessaires, grâce à une planification adéquate, ce n'est pas seulement l'emprise directe sur le terrain qui porte atteinte à l'agriculture mais aussi le morcellement des surfaces et le fractionnement des infrastructures, résultant des constructions prévues.

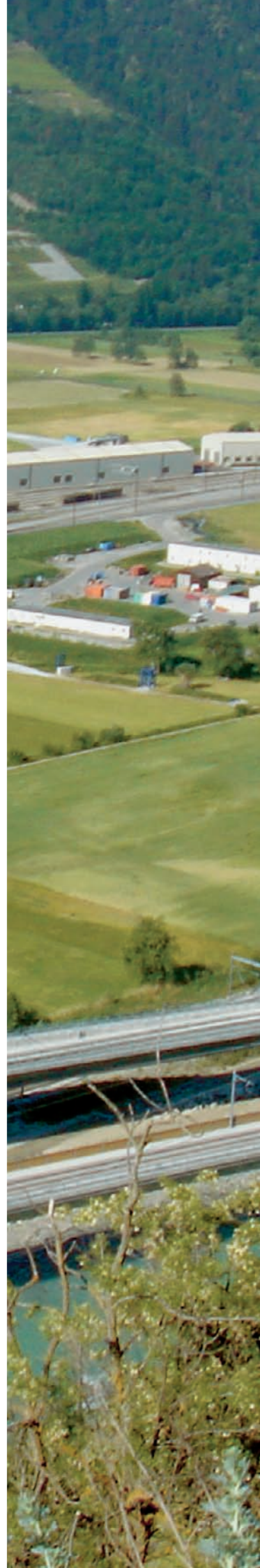
L'agriculture ne peut se passer du facteur de production qu'est le sol

Le sol, ce bien si rare, est de plus en plus sollicité pour la construction d'habitations, les places de travail, les infrastructures, les activités de loisirs et de tourisme, mais également pour l'aménagement du paysage, la protection de la nature et la compensation écologique. Si ces besoins ne peuvent pas être satisfaits à l'intérieur des zones déjà bâties, p. ex. par la réhabilitation de friches industrielles, ces surfaces sont soustraites à l'agriculture: depuis 1980, plus de 4'000 ha de terres agricoles sont perdus définitivement chaque année.

Une Planification agricole permet de mettre en évidence les besoins en surfaces de l'agriculture et de les confronter, au sein d'un processus participatif, aux autres revendications sur le territoire.

L'implication précoce de l'agriculture améliore la qualité des planifications et des projets

Depuis longtemps déjà, les besoins de l'agriculture sont pris en considération lors d'améliorations foncières. En revanche, dans le cas de l'aménagement du territoire et plus encore lors de projets d'infrastructures, le poids est mis surtout sur des aspects tels que rentabilité ou rapidité de réalisation, ceci tout en respectant les prescriptions concernant les constructions, l'environnement, la nature et le paysage. L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) est ancrée dans la législation et se pratique pour tous les grands projets; diverses publications en décrivent la procédure. En revanche, l'évaluation et la prise en considération systématique des aspects agricoles, sous forme d'une «Etude d'impact sur l'agriculture», font la plupart du temps défaut ou se limitent aux problèmes d'acquisition de terrain. Les raisons en sont l'absence ou la formulation peu claire des dispositions légales mais aussi le manque d'un guide moderne pour la Planification agricole. L'implication précoce de l'agriculture dans les planifications et projets en améliore la qualité, en permettant d'optimiser l'affectation des terrains, de trouver des synergies pour les mesures d'entretien et de faciliter la mise en réseau écologique. Dans ce contexte, la volonté des milieux agricoles d'être eux-mêmes actifs et de représenter leurs intérêts est déterminante.





L'agriculture face à de nouveaux défis

Il y a quelques dizaines d'années encore, la principale tâche de l'agriculture consistait à produire des denrées alimentaires de qualité et en quantité suffisantes. Pendant longtemps les surfaces agricoles ne furent que peu convoitées pour d'autres usages.

Avec les rapides transformations de la situation économique et géopolitique des dernières décennies, la donne a aussi changé radicalement pour l'agriculture. Ce secteur d'activité primaire, longtemps protégé, s'est développé vers une agriculture entrepreneuriale et multifonctionnelle, orientée vers le marché, qui contribue grandement au développement de l'espace rural et qui, par conséquent, demande aussi à être incluse dans les processus de décision. Les devoirs de l'agriculture d'aujourd'hui découlent d'un mandat constitutionnel (art. 104 de la Constitution fédérale) et des réformes agropolitiques. Trois missions principales en résultent:

1. l'approvisionnement en denrées alimentaires de qualité et le maintien de la capacité de production;
2. la conservation des ressources naturelles (sol, eau, air, paysage, biodiversité) et l'entretien du paysage rural;
3. l'occupation décentralisée du territoire et le renforcement de l'espace rural (p. ex. élargissement de l'offre agritouristique et des prestations sociales).

La Planification agricole indique la direction dans laquelle l'agriculture doit se développer pour être à même de remplir son mandat et aide à la mise en œuvre des mesures nécessaires. Les exigences ayant évolué, des adaptations des structures agricoles et des infrastructures sont requises. Une Planification agricole permettra d'identifier ces adaptations et d'élaborer des modèles structurels régionaux à prendre en compte dans un concept de mesures.

Qu'est-ce qu'une Planification agricole?

Définition de la Planification agricole

La Planification agricole est un instrument visant à définir de manière ciblée les besoins de développement de l'agriculture. Elle améliore l'intégration de l'agriculture dans les planifications et les projets ayant des incidences sur le territoire. Elle harmonise ainsi le développement agricole avec le développement territorial.

La Planification agricole est une démarche éprouvée

La Planification agricole n'est pas une nouveauté. Ce guide, de conception contemporaine, proposant des contenus renouvelés et des outils de travail modernes, remplace la version précédente, datant de 1981. Lors d'améliorations intégrales (améliorations structurelles d'envergure), la Planification agricole est en usage depuis longtemps. Pour prendre en considération les aspects agricoles également lors de grands projets d'infrastructures et de planifications d'ordre supérieur, point n'est besoin d'une nouvelle procédure compliquée, alors qu'il est possible de faire appel à des méthodes éprouvées, décrites dans ce guide. L'ampleur et le niveau de détail de l'étude sont à adapter au projet.

La Planification agricole permet une planification coordonnée et intégrale

Elle fournit les données de base et indique les moyens de prendre en compte les besoins de l'agriculture et de reconnaître ses prestations. Elle intègre l'agriculture dans le développement global du territoire. Cela signifie:

- harmoniser entre elles toutes les activités ayant des incidences territoriales;
- utiliser les ressources naturelles avec ménagement;
- développer le bâti de façon ordonnée et durable.

La Planification agricole contribue à l'avenir de l'agriculture en analysant sa situation de manière systématique et détaillée ainsi qu'en élaborant, de façon participative, une stratégie de développement comprenant les objectifs et les mesures à prendre.

A qui la Planification agricole est-elle utile?

... à l'agriculture

Les besoins de l'agriculture ainsi que les scénarios de développement possibles sont clairement mis en évidence. En outre, l'agriculture est mieux intégrée dans le développement du territoire et peut ainsi faire valoir ses intérêts.

... au développement du territoire

Tous les objectifs décrits dans la loi sur l'aménagement du territoire (entre autres les art. 1 et 3 LAT) sont également et tout particulièrement valables pour l'agriculture. L'utilisation mesurée du sol, la conservation des ressources naturelles, la garantie de l'approvisionnement du pays sont fondamentalement l'affaire de l'agriculture. Une occupation décentralisée du territoire et la mise en valeur écologique de l'espace rural ne sont possibles que si l'on y associe l'agriculture.

... à la durabilité

Si l'on ne prend pas soin des ressources naturelles que sont le sol, l'eau et l'air, qu'on n'en fait pas un usage modéré, si la prévention des dangers naturels n'est pas assurée, ni l'agriculture ni l'aménagement du territoire ne peuvent remplir leur mission. De plus, les mesures d'amélioration de la qualité de vie, de protection du paysage et de la nature prévues dans les planifications ne doivent pas seulement être mises à exécution, mais aussi maintenues à long terme. Pour ce faire, un partenariat avec l'agriculture est incontournable. Grâce à la Planification agricole, la collaboration entre espaces construits et espaces agricoles cesse d'être un travail en parallèle et évolue vers une véritable coopération, dans l'intérêt de tous.

Où une Planification agricole se justifie-t-elle?

Dans tous les lieux où s'exercent des activités agricoles

Du point de vue de la Planification agricole, toutes les planifications et tous les projets qui affectent directement des surfaces agricoles, ou influencent même indirectement l'agriculture, présentent un intérêt. Une Planification agricole est donc indiquée partout où l'on trouve de l'agriculture. Naturellement on pense principalement aux zones rurales, mais les intérêts de l'agriculture devraient également être représentés par une Planification agricole dans les zones d'agglomération aux affectations diverses, imbriquées les unes dans les autres, et même en zone urbaine.

Trois types de situations à l'origine d'une Planification agricole

On distingue trois types de situations susceptibles de déclencher une Planification agricole:

- type A une amélioration structurelle d'envergure (p. ex. grande amélioration intégrale ou projet de développement régional),
- type B un grand projet d'infrastructure ayant des incidences sur le territoire (p. ex. transports, construction hydraulique, industrie),
- type C un projet de planification d'ordre supérieur (p. ex. plan directeur ou plan d'affectation).

La Planification agricole est conduite parallèlement aux projets qui l'ont déclenchée et en étroite coordination avec eux. Cela permet d'échanger régulièrement les expériences, d'éviter les doublons et de s'accorder à temps sur les mesures à prendre.

La Planification agricole n'est pas obligatoire

Une Planification agricole ne doit pas être considérée comme une complication supplémentaire retardant le déroulement d'un projet. Elle n'est pas mentionnée dans une loi, ni dans une ordonnance, mais dépend du bon vouloir et obéit uniquement à la loi de la raison.

Les avantages d'une Planification agricole sont évidents: elle facilite la réalisation de projets significatifs, qui vont marquer le territoire, en y impliquant l'un des partenaires les plus importants et en indiquant comment on peut tenir compte de ses intérêts. C'est donc un moyen d'augmenter les chances d'acceptation des projets.



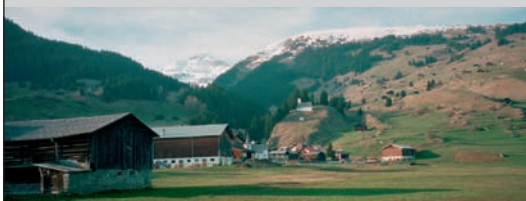
Exemples d'applications réussies

Situation de type A Une Planification agricole contribue à la conception optimale d'une amélioration intégrale.

Les améliorations intégrales sont des projets globaux qui visent le maintien, l'aménagement et la mise en valeur de l'espace rural. Conformément à ce principe, elles ont évolué, au cours des dernières décennies, en un instrument important et efficace de réalisation de projets, permettant de préserver ou de satisfaire des intérêts publics variés, tout en respectant également ceux de l'agriculture.

Amélioration intégrale de Brigels GR

A Brigels GR, en lien avec l'amélioration intégrale, on a entrepris une Planification agricole, accompagnée d'une analyse d'utilité. Ce faisant, on a acquis une vue d'ensemble des besoins de l'agriculture et de la commune, pouvant servir de base au développement global de Brigels (p. ex. renforcement de la commercialisation des produits agricoles, affectation future des bâtiments d'exploitation anciens, typiques de ce paysage).



Situation de type B Planification agricole et améliorations intégrales menées conjointement accélèrent les grands projets d'infrastructures.

Rail 2000: à grande vitesse à travers la Suisse, grâce aux améliorations intégrales

Compte tenu des expériences satisfaisantes faites lors de la construction des routes nationales, la loi sur les chemins de fer a été adaptée en vue de Rail 2000 de manière à ce qu'on puisse aussi employer les remembrements fonciers pour garantir les surfaces nécessaires aux nouveaux tronçons ferroviaires. En 1994, pour le nouveau tronçon Mattstetten–Rothrist, le canton de Berne a ordonné huit remembrements, le canton de Soleure, trois et le canton d'Argovie, un. A l'exception des tronçons en tunnels ou en zones industrielles, ce sont les améliorations intégrales qui ont permis d'assurer le tracé du chemin de fer et de mettre à disposition les surfaces pour les compensations écologiques nécessaires, tout en fournissant des solutions acceptables pour l'agriculture. Le préalable à cette solution «gagnant-gagnant» était que les besoins de l'agriculture et ses possibilités de développement soient mis en évidence dans le cadre d'une Planification agricole, et intégrés au projet, comme on a coutume de le faire pour les améliorations intégrales. (cf. Situation de type A)



Situation de type C Une Planification agricole permet un développement territorial d'ordre supérieur.

Une conception d'évolution du paysage (CEP) pour la 3e correction du Rhône

Jusqu'à maintenant, il y a peu de cas d'application de Planification agricole en relation avec des planifications d'ordre supérieur. Un premier pas dans cette direction a été franchi avec le projet de 3e correction du Rhône, dans le canton du Valais. A partir des mesures d'aménagement hydraulique du fleuve, le développement territorial de l'ensemble de la vallée doit être mis en discussion et défini. Au niveau des diverses entités régionales, des CEP régionales sont ainsi élaborées. Le défi consiste à déterminer les besoins de développement agricole à l'aide de la Planification agricole et à les intégrer dans les CEP. Les mesures d'aménagement qui en découlent sont appliquées à l'aide d'améliorations intégrales.

Contenu et déroulement

Comment une Planification agricole se déroule-t-elle?

En 5 modules vers le succès

Le déroulement d'une Planification agricole est flexible, adapté au cas par cas.

1. Tout d'abord, on procède au relevé de l'état actuel, qui est évalué et soumis à une première estimation. On formule un premier avis quant aux possibilités de développement futur de l'agriculture (module 1 du guide).
2. Une deuxième étape permet de juger les points forts et les points faibles de l'état actuel et de développer des stratégies permettant de concrétiser les scénarios d'avenir (module 2 du guide).
3. La troisième étape fixe les objectifs concrets et les critères d'évaluation (module 3 du guide).
4. La quatrième étape consiste à élaborer les solutions et à définir les mesures à prendre. A ce stade, selon le projet envisagé, diverses variantes sont possibles. Il est nécessaire d'en faire une évaluation comparative et de les confronter à la situation de départ (module 4 du guide).
5. La cinquième étape concerne l'accompagnement de l'exécution et a pour but de contrôler que les objectifs fixés sont réellement atteints. Ainsi, on s'assure que les mesures prises sont bien conformes à ce qui a été planifié (module 5 du guide).

Selon la situation de départ et la complexité du projet, il n'est pas nécessaire de passer successivement par toutes les étapes et de les traiter avec la même rigueur. Le graphique suivant donne une image plus complète des 5 étapes, avec des indications concrètes.

Conception modulaire de la Planification agricole: analyse – stratégie – système d'objectifs – concept de mesures – accompagnement

Module 1 Analyse	> 3 types de situations A. Amélioration structurelle d'envergure B. Projet d'infrastructure C. Planification d'ordre supérieur	> 7 questions fondamentales	> 5 domaines	> Etat actuel
Module 2 Stratégie	> Etat de référence	> Développer, évaluer des scénarios	> Scénario optimal	> Stratégie définie
Module 3 Objectifs	> Formulation des objectifs	> Système d'objectifs/ système d'objectifs du projet	> Pondérer les objectifs et définir les indicateurs	> Objectifs prioritaires définis
Module 4 Mesures à prendre	> Définir les mesures à prendre (pour chaque objectif)	> Evaluation des mesures et comparaison des variantes	> Concept de mesures	> Etude de faisabilité préliminaire
Module 5 Accompagnement	> Concept de contrôle > Concept d'évaluation	> Mise en examen des mesures > Analyse du projet	> Adaptation des mesures > Evaluation intermédiaire	> Evaluation finale et Evaluation ultérieure

	Mandat 1 Approvisionnement en denrées alimentaires et maintien de la capacité de production	Mandat 2 Conservation des ressources naturelles et entretien du paysage rural	Mandat 3 Occupation décentralisée du territoire et renforcement de l'espace rural
Marché Produits Prestations	Domaine 1 Production agricole – Bases de production – Modes d'exploitation – Situation du marché/ Positionnement	Domaine 3 Prestations d'intérêt public – Prestations écologiques – Entretien du paysage – Autres prestations d'intérêt public	Domaine 5 Organisation du territoire et utilisation du sol – Espace nécessaire – Protection des surfaces – Affectation du sol – Protection des ressources – Evolution des structures – Dangers naturels – Contribution socio-culturelle
Ressources Environnement	Domaine 2 Ressources techniques – Moyens de production – Infrastructures – Ressources personnelles	Domaine 4 Ressources naturelles – Eau – Paysage – Biodiversité – Sol – Air	

Pour illustrer concrètement un module, les cinq domaines d'analyse du module 1 sont présentés ci-contre.

Qui donne le mandat d'une Planification agricole?

Processus participatif et interdisciplinaire

Comme dans toute bonne planification, toutes les parties-prenantes au projet et les personnes concernées par celui-ci collaborent à la Planification agricole, dans une structure participative adéquate. Toutes les disciplines nécessaires du point de vue professionnel doivent aussi être représentées et, dès le début, agir en commun. La Planification agricole est donc bien un processus participatif. Pour rester en lien avec la réalité, tous les aspects importants sont recensés et pris en considération en commun, à chaque étape de travail. Selon l'importance et la nature du projet, l'ampleur des investigations, les étapes de travail nécessaires et le mode et l'intensité de la collaboration peuvent varier fortement.

Durée d'une Planification agricole

Le temps investi dans une Planification agricole dépend fortement de la situation de départ (projet déclencheur, complexité et importance des interventions planifiées, disponibilité des documents de base). Il faut prévoir suffisamment de temps pour l'intégration des personnes concernées par le projet. Une équipe de projet compétente peut élaborer une Planification agricole en quelques mois. A titre d'exemple, la Planification agricole simplifiée de Goms a nécessité environ six mois de travail.

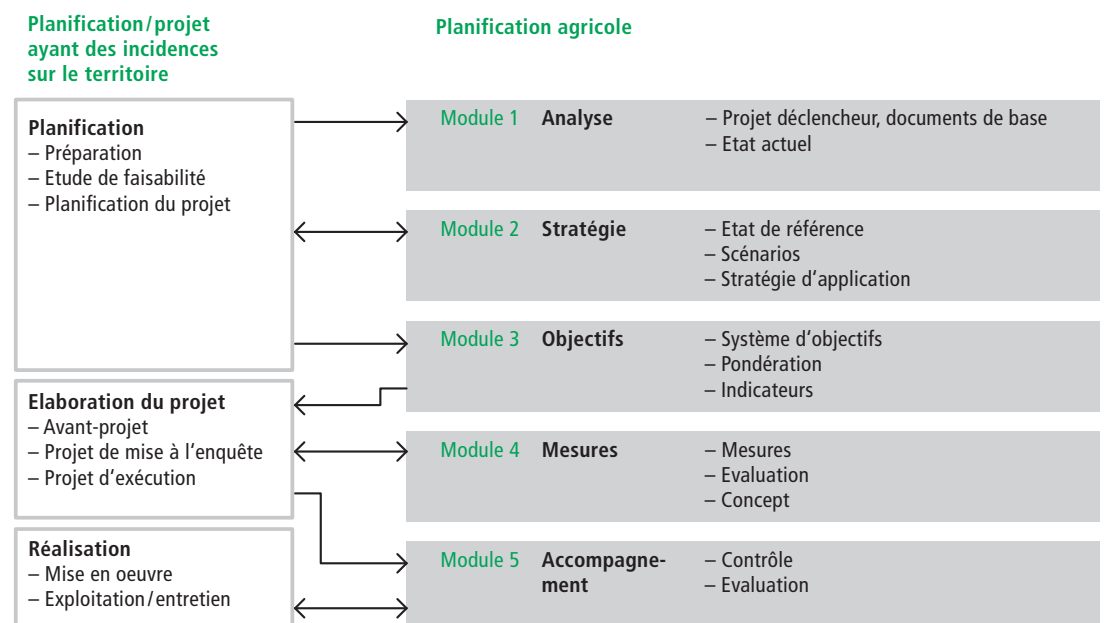
Projet déclencheur et organe responsable

En principe c'est le maître d'ouvrage du projet ou de la planification ayant déclenché la Planification agricole qui est responsable de son exécution (maître d'ouvrage d'une amélioration structurelle d'envergure, d'un projet d'infrastructure important ou d'un projet de planification d'ordre supérieur). Les responsables confient le mandat à un bureau d'ingénieurs ou de planification spécialisé.

Coût et financement

Lorsqu'il n'est pas nécessaire de collecter des données supplémentaires, une Planification agricole simple coûte environ 50 000 francs (traitement des données, organisation d'ateliers, concept de mesures, plans et rapports). Cependant l'investissement peut augmenter en fonction du degré de participation, de l'ampleur et de la complexité du projet. En règle générale, la Planification agricole est financée par le projet ou la planification qui l'a déclenchée. Lors de la préparation d'améliorations structurelles d'envergure ou de projets de développement régional, on peut solliciter un soutien provenant de crédits destinés aux améliorations structurelles auprès du canton et de la Confédération.

Déroulement et concordance entre Planification agricole et projet déclencheur



Comment la Planification agricole s'articule-t-elle avec les projets et planifications qui l'ont déclenchée?

Situation de type A

Amélioration structurelle d'envergure

- Grande amélioration intégrale: généralement, la Planification agricole commence avant la prise de décision proprement dite (constitution d'un organe responsable). C'est souvent l'autorité cantonale qui en donne mandat. Le module 4 (concept de mesures) comprend, dans ce cas, ce qu'on désigne comme une étude préliminaire, qui évoluera en avant-projet par la suite.
- Projet de développement régional: on peut engager une Planification agricole pour chercher des solutions lorsque des idées de projets et des mesures concrètes ne se sont pas encore imposées. Pour les mesures concrètes, on peut faire une étude préliminaire des initiatives de projet collectives, en vue de leur application (art. 136 LAgr).

Situation de type B:

Grand projet d'infrastructure ayant des incidences sur le territoire

Il faudrait entreprendre une Planification agricole au plus tard au début de l'avant-projet du projet d'infrastructure, afin qu'on puisse comparer et coordonner les données de la Planification agricole avec celles du projet qui l'a déclenchée et avec les résultats de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE).

Situation de type C:

Projet de planification d'ordre supérieur

Idem à B mais sans EIE.

Quels sont les résultats d'une Planification agricole et comment est-elle mise en œuvre?

- Faire des propositions pour le développement de l'agriculture et indiquer les mesures à prendre pour favoriser ce développement.
- Tirer profit des synergies entre l'agriculture et le projet déclencheur (vision globale et coordonnée).
- Etablir des partenariats avec l'agriculture (entre autres par des contrats d'entretien).

Quels sont les facteurs menant au succès?

- Ne pas perdre de vue son objectif et garder la mesure.
- Assurer une bonne coordination entre la Planification agricole et le projet déclencheur.
- Veiller à une participation adéquate de la population, des organisations concernées et des agriculteurs.
- Choisir des mandataires possédant de bonnes connaissances de l'agriculture et des améliorations structurelles.
- S'assurer de la présence de personnes compétentes en matière de conduite de processus participatifs.

Pour plus d'informations:
www.suissemelio.ch



